



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Ecovacs liquide de nettoyage pour sol

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Ecovacs liquide de nettoyage pour sol
Code du produit	-

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Solution de nettoyage
--	-----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	SECOMP AG Grindelstrasse 6 CH-8303 Bassersdorf Tel. +41 44 511 87 10 info@secomp.ch
---	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
-------------------------------	-----------------------

Date de révision	05.11.2025
------------------	------------

Version	GHS 1
---------	-------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	La substance ou le mélange ne sont pas classés.
---	---

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
2.2. Éléments d'étiquetage	
Mention d'avertissement	-
Mentions de danger	Aucun(e).
Conseils de prudence	P102: Tenir hors de portée des enfants. P262: Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Non demandé.
2.3. Autres dangers	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
2-Methylpentane-2,4-diol	5% - 10%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	No.-CAS: 107-41-5 No.-CE: 203-489-0 No.-Index: 603-053-00-3
Hydantoin	0,1% - 1%	Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 6440-58-0 No.-CE: 229-222-8
isotridecanol, ethoxylated	0,1% - 1%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 69011-36-5 No.-CE: 500-241-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Ne présente aucun risque à l'inhalation.
Contact avec la peau	Laver abondamment à l'eau.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Forme des couches glissantes/grasses avec l'eau. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. agglomérant universel, sable, kieselgur, vermiculite).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-------------------------------	--

2-Methylpentane-2,4-diol (CAS 107-41-5)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	20 ppm STEL [KZGW] (aérosol, vapeur) 98 mg/m3 STEL [KZGW] (aérosol, vapeur)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	10 ppm TWA [MAK] (aérosol, vapeur) 49 mg/m3 TWA [MAK] (aérosol, vapeur)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
--	--

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
<i>Protection des mains</i>	Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.
<i>Protection des yeux</i>	Éviter le contact avec les yeux.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Bleu clair.
Odeur	Produit typique.
Point de fusion/ point de congélation:	< 0 °C
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	> 100 °C
Inflammabilité:	non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	neutre
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.0
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun risque de réactivité.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Sources directes de chaleur.
10.5. Matières incompatibles	Des acides forts et des bases fortes. Peroxydes.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	2-Methylpentane-2,4-diol (CAS 107-41-5) Dermal LD50 Rabbit = 12300 mg/kg (NLM_HSDB) Inhalation LC50 Rat > 310 mg/m ³ 1 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 3700 mg/kg (NLM_CIP) Hydantoin (CAS 6440-58-0) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat = 2 g/kg (NLM_CIP) isotridecanol, ethoxylated (CAS 69011-36-5) Dermal LD50 Rabbit = 5960 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 1.6 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat > 2000 mg/kg (NZ_CCID)
Corrosion/irritation cutanée	Négligeable.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun(e).
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-----------------------	--

2-Methylpentane-2,4-diol (CAS 107-41-5)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Pimephales promelas 10500 - 11000 mg/L [flow-through] (EPA)

LC50 96 h Lepomis macrochirus 10000 mg/L [static] (EPA)
LC50 96 h Pimephales promelas 8690 mg/L [flow-through] (IUCLID)
LC50 96 h Pimephales promelas 10700 mg/L [static] (IUCLID)
EC50 48 h Daphnia magna 2700 - 3700 mg/L (EPA)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

Environmental Fate - Biodegradation in Water 81 % 28 d degradation (O2 consumption) OECD Guideline 301 F (Manometric Respirometry Test) (ECHA_API)

Hydantoin (CAS 6440-58-0)

Environmental Fate - Biodegradation in Water 78 % 10 d degradation (DOC removal) OECD Guideline 301 A (DOC Die-Away Test) (ECHA_API)
95 % 28 d degradation (DOC removal) OECD Guideline 301 A (DOC Die-Away Test) (ECHA_API)

isotridecanol, ethoxylated (CAS 69011-36-5)

Environmental Fate - Biodegradation in Water 75 % 28 d degradation (inorganic C analysis) OECD Guideline 301 B (CO2 Evolution Test) (ECHA_API)

82 % 28 d degradation (DOC removal) OECD Guideline 301 B (CO2 Evolution Test) (ECHA_API)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Résidus de produit / produit non utilisé**

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté. Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=5%; <15%: agents de surface non ioniques <5%: Parfums Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 12.
------------------------------------	---

2-Methylpentane-2,4-diol (CAS 107-41-5)

Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B
EU - European Pollutant Release and Transfer Register (E-PRTR) (166/2006) - Threshold Quantities	"100000 kg/yr TQ (air)" As Non-methane volatile organic compounds (NMVOCs) [RR-14069-2]
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 1a - Releases to Air	"100000 kg/yr" As Non-methane volatile organic compounds [RR-14069-2]

UNECE - Kiev Protocol on Pollutant Release and Transfer Registers (PRTR) - Annex II - Column 3	"100000 kg/yr" As Non-methane volatile compounds (NMVOC) [RR-14069-2]
Hydantoin (CAS 6440-58-0)	
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Conditions of Use and Warnings	"Releases Formaldehyde (for finished products containing substances listed in Annex V of Regulation (EC) No 1223/2009 that release Formaldehyde, where the total concentration of Formaldehyde released, irrespective of whether the finished product contains one or more Formaldehyde releasing substances, exceeds 0.001% (10 ppm) finished products which comply with Regulation (EC) No 1223/2009 as applicable on July 30, 2022 may be placed on the Union market until July 31, 2024 and made available on the Union market until July 31, 2026)" As Substances that release formaldehyde [RR-55455-2]
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration	0.6 % MAC
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	393 Product type 6, 13 (229-222-8)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 11 Product type: 12
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	"Use restricted. See entry 77." As Formaldehyde releasers [RR-55455-2]
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
isotridecanol, ethoxylated (CAS 69011-36-5)	
EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-241-6 (>1<2.5 mol ethoxylated units)
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Procédure de classification	N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008 .
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.